



COMITE REGIONAL DE BALL-TRAP DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Siège social : 20, rue de la feuillée-21400 Châtillon S/Seine

Correspondance

20, rue de la feuillée- 21400 Châtillon S/Seine

crballtrapbfc@orange.fr

Tel : 06 83 34 81 22

www.balltrapbourgognefranchecomte.com

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 07 JANVIER 2022

Le 07 janvier 2022, à 20h00, les membres du Comité Régional de Ball-Trap de Bourgogne Franche-Comté se sont réunis en visioconférence sur convocation adressée par le président.

1) LISTE DES PRESENTS ET VERIFICATION DES MANDATS

Président(e)s de clubs présents : Michel Lagneau (BTC MONTBARD), Gerard Perreau (BTC VINGEANNE), Christian Montagne (ETS DIJON-NORGES), Rodolphe Schreier (ASC NEUVY/LOIRE), Bernard Thill (ETS SOLOGNY) Roland Courrier (BTC HOPITAL LE MERCIER), Daniel Perrot (CT CHAROLAIS), Hervé Parmentier (BTC CHAMPVALLON), Laurent Battault (TS MONTGESOYE), Eric Patoz (BTC JURASSIEN)

Présidents de clubs ayant donné pouvoir : Florentin Urruty à Denis Plassard (CT CHATILLONNAIS), Guy Thienpond à Louis Voge (ATC AUXERRE), Gerald Bayon à Regine Vernassier (ST CHAMBILLY) Frederic Brubach à Robin Jeanclerc (CERCLE DE TIR COMTOIS), Rodolphe Schreier à Patrick Gauthier (ASC NEUVY S/LOIRE)

Présidents de clubs ayant donné procuration : Didier Gerdy (TS GENEUILLOIS)

Présidents de clubs absents : Patrice Bernard (CE AUTO PEUGEOT), Laurent Manzoni (BTC MAMIROLLE), Jacques Laporte (BTC LONGCHAUMOIS), Raphael Giacomotti (ABTCM CULT), Jean-Claude Saltel (ASA VAUZELLES), André Perrot (CBT LE CREUSOT), Michèle Deschamps (BT CHALON BOURGOGNE), Jean-Maurice Boillon (FDC CHASSEURS DU DOUBS), Marc Thurin (BTC CHAUSSINOIS), André Bourgeois (ST PENITENT CLUB), Christian Leteurtre (BTC MOUX EN MORVAN)

Membres du Comité Directeur présents : Dominique Prudent, Chantal Recouvreux, Marcel Prudent, Daniel Kert,

Nouveau club présent : CT DE LAVIRON représenté par Mr Christian Morel

Conformément aux statuts, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Hervé Parmentier déclare l'assemblée ouverte.

2) RAPPORT MORAL DU PRESIDENT HERVE PARMENTIER.

Je vous remercie d'être présent à notre assemblée générale.

Pour la deuxième année, nous sommes contraints de faire une assemblée générale dématérialisée et nous en sommes navrés. Nous aurions préféré vous réunir en présentiel et passer une journée conviviale mais les bonnes conditions sanitaires ne sont pas réunies et il aurait été imprudent de réunir 60 personnes dans une salle.

Je tenais à remercier la Fédération et les membres du Comité Régional pour le travail accompli en 2021.

L'année 2020 avait été une année difficile et nous avons enregistré une baisse de 3.89%. L'on aurait pu penser, compte tenu de la situation sanitaire et des contraintes mises en place, que l'année 2021 ressemble à 2020. Mais belle surprise, le nombre de licenciés dans notre comité a progressé de 13.38%. 15.68% en Franche-Comté et 12.14% en Bourgogne.

En 2021, le Comité comptait 1093 licenciés contre 964 en 2020 (702 en Bourgogne et 391 en Franche-Comté). Dans le détail, 1019 adultes et 74 jeunes. 1031 hommes et 62 femmes.

Le Comité Régional comptait 30 clubs en 2021 et nous venons d'enregistrer l'affiliation du Club de Tir de Laviron dans le Doubs pour le 1 janvier 2022. L'Ecole de Tir de Vesoul est en cours de ré-affiliation pour début 2022.

Comme vous pourrez le constater, la situation financière du Comité est très bonne ce qui nous permettra de poursuivre nos actions envers les clubs, les jeunes et les compétiteurs. Je tiens à vous préciser que 70% de nos dépenses concernent les aides tireurs, aux jeunes et femmes, aux clubs et aux arbitres.

Nous avons décidé, lors de notre dernière Assemblée, la gratuité des engagements pour les compétitions régionales (Open et Ligue) pour les jeunes et dames. Devant le succès rencontré, je propose de reconduire cette mesure pour 2022, ainsi que toutes les autres en cours.

En novembre, nous avons organisé une formation d'initiateur club dans le cadre du projet de la Fédération pour la labélisation des écoles de tir. 10 stagiaires ont suivi cette formation de 2 jours et les premiers clubs seront prochainement labélisés, Suite à plusieurs demandes, nous organiserons dans les semaines à venir un second stage d'initiateur.

Je souhaiterais qu'en 2022 nous mettions l'accent sur l'arbitrage. Je souhaite que nous en débattions lors de notre assemblée.

En 2021 la saison s'est déroulée sur 2 mois au lieu de 6, perturbant les participations de toutes les compétitions avec des mesures prises, par le ministère des sports à quelques jours des événements.

Je souhaite adresser mes plus vives félicitations à Clarisse Hatem pour ses 2 titres de championnes de France cadette en Compak et Parcours. Félicitations également à Damien Dupond-Cornette pour sa troisième place au France de DTL en cadet et à Antoine Puissant pour sa troisième place au championnat de France de parcours en série 4. Félicitations également à Kylian Chaume, cadet, qui remporte le championnat régional de parcours au scratch.

C'est la première fois, que nous avons un tel palmarès chez nos jeunes et cela nous conforte dans l'aide de nos jeunes.

Je tenais également à remercier la Fédération d'avoir attribuer l'Open de France de parcours de chasse petits calibres à l'ETS Dijon-Norges.

En conclusion, j'ai toujours autant de plaisir à constater que nous avons des licenciés de talent dans toutes les disciplines. Soutenons-les et soutenons tous les bénévoles qui œuvrent au développement du Ball-Trap Je vous souhaite à tous une bonne année sportive 2022.

3) VOTE DU PV DE L'AG 2020

Voté à l'unanimité.

4) RAPPORT FINANCIER 2021.

Le rapport financier a été adressé préalablement à la réunion à tous les clubs. La trésorière, Dominique Prudent présente le rapport financier et détaille les comptes.

Les recettes s'élèvent à 25 475,50€ (hors intérêts sur livret) et les dépenses à 19 367,76 €. Le résultat positif est de 6107,74€ (hors intérêts sur livret). Le solde du compte courant au 31/12/21 est de 10470.43€ et le compte sur livret s'élève à 45285.18€. La trésorerie totale au 31/12/21 s'élève donc à 55755,61€. A noter, hors situation, 4000€ de créances à recevoir dont 2500€ en 2022 (Remboursement prêts clubs Vingeanne et Montbard) et 1 carnet d'assurances d'une valeur de 100€.

5) RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Dominique Prudent et Denis Plassard informent l'assemblée, que compte tenu de la situation sanitaire, les comptes n'ont pas pu être vérifiés par les vérificateurs

6) VOTE DU RAPPORT FINANCIER 2021

Hervé Parmentier propose à l'assemblée de voter l'approbation des comptes sous réserve d'une vérification par les vérificateurs avant fin février 2021.

Voté à l'unanimité.

7) ELECTION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES 20210

Christian Montagne et Louis Vogé se représentent et sont élus à l'unanimité.

8) COTISATION COMITE REGIONAL 2023

Denis Plassard rappelle les modalités 2022.

- Une part forfaitaire de 10€ pour les clubs de moins de 10 licenciés, 20€ pour les clubs de 10 à 19 licenciés et 30€ pour les clubs de plus de 19 licenciés.
- Une part variable de 4€ par licence calculée sur les licences de l'année précédente.
- L'appel de cotisation se fait en décembre, dès connaissance du nombre de licences, et les clubs adressent le règlement avant fin décembre. Le règlement est encaissé en janvier. L'ouverture du site WEBLICE est conditionnée au paiement des cotisations au Comité régional.

Il est proposé de renouveler les modalités 2022, en 2023. Voté à l'unanimité.

9) AIDES AUX TIREURS 2022.

Denis Plassard rappelle les modalités 2021 :

:

- Remboursement d'une somme forfaitaire de 100€ pour toute participation à une sélection nationale ou un championnat de France pour les jeunes de moins de 25 ans et toutes les dames. Somme limitée à trois participations.
- Remboursement du coût de la licence, hors cotisation club, à tous les tireurs qui font un podium aux championnats de France.
- Tous les cadets et juniors qui participeront aux championnats de zone (ex championnats de ligue) se verront remettre une somme de 50€. La somme sera adressée directement aux clubs qui la restitueront sous forme de ticket d'entraînement à tirer sur le stand du licencié. Les clubs devront, avant le 15 octobre, adresser une facture à la ligue pour bénéficier de cet avantage et le Comité régional informera les jeunes bénéficiaires.
- Remboursement d'une somme forfaitaire de 100€ à tout tireur Club France 2022.

Il est proposé de renouveler les modalités 2021 en 2022. Voté à l'unanimité.

Pour la saison 2022, Hervé Parmentier propose à l'assemblée que tous les engagements pour les Open et les championnats régionaux pour tous les jeunes et toutes les femmes soient gratuits, comme en 2021. Sur présentation des résultats et facture, le Comité remboursera directement les clubs sur la base du tarif des engagements 2022 de la FFBT (de 24 à 29€ selon la discipline). Voté à l'unanimité.

10) AIDES AUX CLUBS

Denis Plassard rappelle les conditions d'octroi de l'aide aux clubs en 2021.

L'objectif de ce fonds est de permettre aux clubs qui souhaitent poursuivre leur développement et qui ne disposent pas de la trésorerie nécessaire au moment de leur projet d'investissement, de les aider à réaliser leurs projets par anticipation pour l'acquisition de certains matériels (Lanceurs neufs, pouleuses ou télécommandes, Algeco, container ou Barnum) ou certains travaux (Aménagement de toilettes, Aménagement de Fosses).

Taux sans intérêt, d'un montant de 2000€ maximum par club, remboursable en 1 ou 2 fois, 12 ou 24 mois après le déblocage des fonds ou par anticipation.

Pour l'étude du dossier, nécessité de fournir les statuts du club, l'organigramme du comité directeur, le dernier procès-verbal d'assemblée, la dernière situation financière, un procès-verbal du bureau autorisant le président à demander un prêt et une copie d'un bon de commande ou d'une facture. Les dossiers devront être adressés au bureau du Comité Régional avant le 30 mai.

Après discussion, il est proposé de porter le montant du prêt club à 4000€ en 2022.

Voté à l'unanimité.

11) OPEN DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Suite à l'appel de candidature les Open sont attribués :

FU : CBT DU CREUSOT

DTL : BTC L'HOPITAL LE MERCIER

COMPAK : BTC MONTBARD

PARCOURS : CT CHATILLONNAIS et ETS DIJON-NORGES

Une dotation de 900€ par Open sera versée aux clubs organisateurs. Le prix des engagements sera fixé par le CR.

Les clubs doivent envoyer les résultats scratch et par catégories dans les 48h au CR pour parution sur le site du Comité régional. Obligation d'utiliser le logiciel HK TRAP pour l'enregistrement des résultats.

Voté à l'unanimité

12) CHAMPIONNATS REGIONAUX

Suite à l'appel de candidature les championnats régionaux (ex Ligue) sont attribués :

Régional FU : BTC LA RIVIERE DRUJON

Régional DTL : BTC VINGEANNE

Régional Compak : CT CHATILLONNAIS

Régional Parcours : ETS DIJON NORGES

Voté à l'unanimité.

13) CALENDRIER 2022

Denis Plassard souhaite recevoir dans les 8 jours les dates de concours clubs pour établir le calendrier définitif.

14) NOMINATION D'UN REFERENT ECOLES FEDERALES DE BALL-TRAP

Hervé Parmentier fait l'historique du projet de la FFBT et constate que notre Comité a pris beaucoup de retard par rapport aux autres régions. Un premier stage d'initiateurs a été fait en novembre 2021 avec 10 candidats. Suite à cette formation, deux écoles de tir sont en cours d'affiliation, l'ETS Dijon-Norges et le BTC Vingeanne. Un prochain stage sera programmé rapidement compte tenu des demandes. La FFBT nous demande de nommer un référent écoles de tir. Hervé Parmentier propose que Sylvain Toulot, qui a suivi la formation et qui est un tireur reconnu (Club France, Champion du Monde de Compak par équipe et tireur toutes disciplines) soit nommé à ce poste. Voté à l'unanimité.

Sylvain Toulot prendra progressivement contact avec tous les présidents de clubs pour exposer en détail le concept des Ecoles Fédérales de Ball-Trap et programmera les formations d'initiateurs.

15) PROCEDURE POUR LES ASSURANCES JOURNALIERES

Intervention de Sandrine Clement, directrice administrative à la FFBT.

En 2022, l'autorisation de pratique journalière sur les stands affiliés FFBT pour l'initiation ou la pratique occasionnelle du Ball-Trap se fera de manière dématérialisée via l'application mobile FFBT téléchargeable sur les plateformes ou directement sur Weblize dans la rubrique « autorisations ». Le carnet d'assurances journalières n'existe plus.

Les tirs d'initiations sont soumis à la délivrance d'une autorisation de pratique journalière et sont limités à deux séances par an. Les chasseurs et tireurs FFT sont également soumis à la délivrance d'une autorisation de pratique journalière mais peuvent bénéficier de plus de deux séances d'entraînement par an.

La FFBT ne fait que mettre en application le décret 202-486 du 28 avril 2020.

L'objectif est d'enregistrer tous les tireurs non-licenciés FFBT et de vérifier l'inscription au fichier FINADIA (Fichier National des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes) tel que le précise le décret du 28 avril 2020. Il en est de la responsabilité du Président de club ou d'une personne désignée par le Président d'utiliser cette application.

Tous les clubs ont été destinataire d'un Guide d'utilisation mais Denis Plassard adressera de nouveau ce guide aux présidents de club.

16) QUESTIONS DIVERSES

Chantal Recouvreux demande, comme l'a souhaité Hervé Parmentier dans son rapport moral, que le Comité mette en place un plan d'actions pour le développement de l'arbitrage. Après discussion, la commission arbitrage se réunira et proposera ce plan d'actions au bureau du CR. Ce plan devra inclure également des propositions sur les indemnités kilométriques.

A 22h15, la séance est levée

Hervé Parmentier
Président

Denis Plassard
Secrétaire